

## Liste des normes applicables pour l'homologation des Équipements de communications électroniques.

| Norme         | Intitulé                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|---------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| CEI 62368-1   | Équipements des technologies de l'audio/vidéo, de l'information et de la communication – Partie 1: Exigences de sécurité                                                                                                                                                                                                      |
| CEI 60950-1   | Matériels de traitement de l'information - Sécurité – Exigences générales                                                                                                                                                                                                                                                     |
| CEI 60650     | S'applique aux débitmètres analogiques linéaires ou logarithmiques utilisés en instrumentation nucléaire pour mesurer les taux de comptage d'impulsions aléatoires produits par les détecteurs. Il définit les caractéristiques permettant d'exprimer les performances fonctionnelles et établit les méthodes d'essai         |
| EN 60065      | Appareils audio, vidéo et appareils électroniques analogues - Exigences de sécurité                                                                                                                                                                                                                                           |
| EN 300 328    | Compatibilité électromagnétique et spectre radioélectrique (ERM) - Systèmes de transmission à large bande - Équipements de transmission de données fonctionnant dans la bande ISM à 2,4 GHz et utilisant des techniques de modulation à large bande                                                                           |
| EN 301 893    | Réseaux d'accès radio à large bande (BRAN); Réseaux locaux radio haute fréquence de 5 GHz; Norme européenne (EN) harmonisée couvrant les exigences essentielles de l'article 3, paragraphe 2, de la directive R&TTE                                                                                                           |
| EN 301 511    | Système mondial de communications mobiles (GSM) - Norme pour les stations mobiles dans les bandes du GSM 900 et du GSM 1800                                                                                                                                                                                                   |
| EN 301 908-1  | Réseaux cellulaires IMT-introduction et exigences communes                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| EN 301 908-2  | Réseau cellulaires IMT-équipement d'utilisation (UE) CDMA à étalement direct (UTRA FDD)                                                                                                                                                                                                                                       |
| EN 301 908-13 | Réseaux cellulaires IMT - accès radio terrestre universel évolué (E-UTRA) - Équipement d'utilisateur (UE)                                                                                                                                                                                                                     |
| EN 301 908-25 | Réseau cellulaires IMT-équipement d'utilisation (UE) des réseaux 5G NR                                                                                                                                                                                                                                                        |
| EN 300 330    | Compatibilité électromagnétique et spectre radioélectrique (ERM) - Équipements radioélectriques dans la gamme de fréquence de 9 kHz à 25 MHz et systèmes de boucle inductive dans la gamme de fréquence de 9kHz à 30 MHz - Partie 2: EN harmonisée couvrant les exigences essentielles de l'article 3.2 de la Directive R&TTE |
| EN 303 413    | Récepteurs GNSS (Global Navigation Satellite System)                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| EN 303 345    | Spécifie les exigences techniques pour les récepteurs de radiodiffusion sonore (AM, FM, DAB, DRM)                                                                                                                                                                                                                             |
| EN 303 687    | 6 GHz WAS/RLAN; Norme harmonisée pour l'accès au spectre radioélectrique                                                                                                                                                                                                                                                      |
| EN 300 440    | Compatibilité électromagnétique et spectre radioélectrique (ERM) - Dispositifs à courte portée - Équipements radio à utiliser dans la plage de fréquences de                                                                                                                                                                  |

|            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|            | 1 GHz à 40 GHz - Partie 2: Norme européenne (EN) harmonisée couvrant les exigences essentielles du paragraphe 3, article 2 de la Directive R&TTE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| EN 301 428 | Systèmes et stations terriennes de satellites (SES); Norme européenne (EN) harmonisée pour microstations (VSAT) en émission seule, en émission-réception ou en réception seule fonctionnant dans les bandes de fréquences 11/12/14 GHz, couvrant les exigences essentielles de l'article 3, paragraphe 2, de la directive R&TTE                                                                                                                                              |
| EN 301 443 | Systèmes et stations terrestres de communication par satellite (SES); Norme européenne (EN) harmonisée concernant les microstations (VSAT) en émission seule, en émission/réception ou en réception seule fonctionnant dans les bandes de fréquences de 11/12/14 GHz, couvrant les exigences essentielles de l'article 3, paragraphe 2, de la directive R&TTE                                                                                                                |
| EN 301 360 | Stations terriennes et systèmes à satellites (SES); Norme européenne (EN) harmonisée pour les terminaux interactifs de transmission par satellite (SIT) et pour les terminaux d'utilisateurs de transmission par satellite (SUT) émettant vers des satellites géostationnaires dans les bandes de fréquences de 27,5 à 29,5 GHz, couvrant l'exigence essentielle de l'article 3, paragraphe 2, de la directive R&TTE                                                         |
| EN 301 459 | Systèmes et stations terrestres de communication par satellite (SES); Norme européenne (EN) harmonisée concernant les terminaux interactifs de transmission par satellite pour services interactifs (SIT) et pour les terminaux d'utilisateurs de transmission par satellite (SUT) émettant vers des satellites géostationnaires dans les bandes de fréquences de 27,5 à 29,5 GHz et couvrant les exigences essentielles de l'article 3, paragraphe 2, de la directive R&TTE |
| EN 301 681 | Systèmes et stations terriennes de communications par satellite (SES) - EN harmonisée pour les stations terriennes mobiles (MES) de systèmes mobiles par satellite géostationnaire incluant les stations terriennes portables pour réseaux de communications personnelles par satellite (S-PCN) fonctionnant dans les bandes 1,5/1,6 GHz, dans le service mobile par satellite (SMS) couvrant les exigences essentielles de l'article 3.2 de la Directive R&TTE (V1.4.0)     |
| EN 302 208 | Compatibilité électromagnétique et spectre radioélectrique (ERM) - Dispositifs d'identification par radiofréquences fonctionnant dans la bande de fréquences de 865 MHz à 868 MHz avec des niveaux de puissance allant jusqu'à 2 W – Partie 2: Norme européenne (EN) harmonisée couvrant les exigences essentielles de l'article 3, paragraphe 2, de la directive R&TTE (V1.4.1)                                                                                             |
| EN 301 406 | Système de télécommunications numériques améliorées sans cordon (DECT); Norme européenne (EN) harmonisée s'appliquant au système de télécommunications numériques améliorées sans cordon (DECT) et couvrant les exigences essentielles de l'article 3, paragraphe 2 de la directive R&TTE                                                                                                                                                                                    |
| EN 300 220 | Compatibilité électromagnétique et spectre radioélectrique (ERM); Appareils de faible portée (AFP); équipements radioélectriques fonctionnant dans la gamme de fréquences 25 MHz à 1 000 MHz avec des niveaux de puissance ne dépassant pas 500 mW; Partie 2: Norme européenne (EN) harmonisée                                                                                                                                                                               |

|               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|---------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|               | couvrant les exigences essentielles de l'article 3, paragraphe 2, de la directive R&TTE                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| EN 301 489-1  | Compatibilité électromagnétique et spectre radioélectrique (ERM) - Norme de compatibilité électromagnétique (CEM) concernant les équipements hertziens et services radioélectriques - exigences techniques communes                                                                                                                                          |
| EN 301 489-3  | Compatibilité électromagnétique et spectre radioélectrique (ERM) - Norme de compatibilité électromagnétique (CEM) pour les équipements et services hertziens - conditions spécifiques pour les dispositifs à courte portée (SRD) fonctionnant sur des fréquences comprises entre 9 kHz et 246 GHz                                                            |
| EN 301 489-6  | Compatibilité électromagnétique et spectre radioélectrique (ERM) - Norme de compatibilité électromagnétique (CEM) pour les équipements et services hertziens - conditions spécifiques pour les équipements de télécommunications numériques améliorées sans cordon (DECT)                                                                                    |
| EN 301 489-17 | Compatibilité électromagnétique et spectre radioélectrique (ERM); Norme de compatibilité électromagnétique (CEM) concernant les équipements de radiocommunication; Partie 17: Exigences particulières applicables aux systèmes de transmission de données à large bande                                                                                      |
| EN 301 489-19 | Compatibilité électromagnétique et spectre radioélectrique (ERM); Norme de compatibilité électromagnétique (CEM) concernant les équipements hertziens et services ; Partie 19: Conditions particulières pour les stations terrestres mobiles fonctionnant seulement en réception (ROMES) dans la bande de fréquences de 1,5 GHz pour la réception de données |
| EN 301 489-52 | Norme de compatibilité électromagnétique (CEM) concernant les équipements et services radioélectriques ; Partie 52, ouvre les conditions de mesure, les critères d'évaluation des performances pour les appels vocaux et les transferts de données.                                                                                                          |
| EN 55032      | Compatibilité électromagnétique des équipements multimédia - Exigences d'émission                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| EN 55035      | Compatibilité électromagnétique des équipements multimédia - Exigences d'immunité                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| EN 55024      | Appareils de traitement de l'information - Caractéristiques d'immunité - Limites et méthodes de mesure                                                                                                                                                                                                                                                       |
| EN 61000-3-2  | Compatibilité électromagnétique - Limites - Limites pour les émissions de courant harmonique (courant appelé par les appareils $\leq 16$ A par phase)                                                                                                                                                                                                        |
| EN 61000-3-3  | Compatibilité électromagnétique (CEM) - Limites - Limitation des variations de tension, des fluctuations de tension et du flicker dans les systèmes publics d'alimentation basse tension, pour les équipements ayant un courant appelé $\leq 16$ A par phase et non soumis à un raccordement conditionnel                                                    |
| EN 303 446-1  | Compatibilité électromagnétique (CEM), Norme pour les équipements combinés et/ou intégrés radio et non radio ; Partie 1 : Exigences relatives aux équipements destinés à être utilisés dans les environnements résidentiels, commerciaux et industriels légers                                                                                               |

|               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|---------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| EN 62311      | Evaluation des équipements électroniques et électriques liés aux restrictions d'exposition humaine aux champs électromagnétiques (de 0 Hz - 300 GHz)                                                                                                                                                                                                                      |
| EN 62479      | Evaluation de la conformité des équipements électriques et électroniques de faible puissance aux restrictions de base relatives à l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques (10 MHz à 300 GHz)                                                                                                                                                             |
| EN 50663      | Norme générique pour l'évaluation des appareils électriques et électroniques de faible puissance concernant les restrictions en matière d'exposition du corps humain aux champs électromagnétiques (10 MHz à 300 GHz)                                                                                                                                                     |
| EN 50360      | Norme de produit pour la mesure de conformité des téléphones mobiles aux restrictions de base relatives à l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques (300 MHz - 3 GHz)                                                                                                                                                                                      |
| EN 50566      | Norme produit pour démontrer la conformité des champs radiofréquence produits par les dispositifs de communication sans fil tenus à la main ou portés près du corps (30 MHz - 6 GHz)                                                                                                                                                                                      |
| CEI 62209-1   | L'exposition humaine aux champs de radiofréquences de main-tenu et le corps monté sur des appareils de communication sans fil - Modèles de corps humain, instrumentation et procédures - Procédure pour déterminer le taux d'absorption spécifique (SAR) pour les appareils portatifs utilisés à proximité de l'oreille (plage de fréquence de 300 MHz à 3 GHz)           |
| CEI 62209-2   | L'exposition humaine aux champs de radiofréquences par main et le corps monté sur des dispositifs de communication sans fil - Modèles humain, instrumentation et procédures - Procédure pour déterminer le taux d'absorption spécifique (SAR) pour les appareils de communication sans fil utilisés à proximité de l'humain corps (gamme de fréquences de 30 MHz à 6 GHz) |
| EN 62209-1528 | Procédure de mesure pour l'évaluation du débit d'absorption spécifique de l'exposition humaine aux champs radiofréquence produits par les dispositifs de communications sans fil tenus à la main ou portés près du corps — Partie 1528 : Modèles humains, instrumentation et procédures (plage de fréquences comprise entre 4 MHz et 10 GHz)                              |